



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**le bouquet de services
« Portail des successions
vacantes »**

Parcours usager

Sommaire

1. Objet de la fiche.....	3
2. Présentation du Portail des successions vacantes.....	3
2.1. Service de recherche de successions vacantes.....	4
2.2. Service de transmission des ordonnances de nomination des services du Domaine.....	5
2.3. Service de déclaration de créances.....	6
2.4. Service de revendication de successions vacantes.....	7
2.5. Service de suivi des démarches réalisées sur le Portail des successions vacantes.....	8
2.6. Service d'envoi de justificatifs complémentaires à une précédente démarche.....	9
2.7. Service de notification d'alertes.....	9
2.8. Service d'échange avec les services du Domaine via une messagerie sécurisée.....	9
3. Parcours usager pour utiliser le Portail des successions vacantes.....	10

1. Objet de la fiche

La présente fiche vise à informer l'ensemble des usagers professionnels qui représentent ou qui agissent pour le compte d'organismes publics et privés identifiés par un numéro SIREN dès lors qu'ils ont un intérêt direct à utiliser le Portail des successions vacantes pour réaliser des démarches auprès des services du Domaine de la DGFIP¹.

2. Présentation du Portail des successions vacantes

Le Portail des successions vacantes est un bouquet de téléprocédures qui vous permettra d'accéder depuis la rubrique « Mes services » de votre espace professionnel sous www.impots.gouv.fr à huit fonctionnalités pour réaliser vos démarches plus rapidement et plus efficacement auprès des services du Domaine de la DGFIP.

A noter : Validation de votre profil usager (page « Mon compte »)

Si vous souhaitez initier une démarche pour la première fois, vous devrez renseigner dans la page « Mon compte » les éléments complémentaires d'identification de l'organisme professionnel (SIRENisé) dans lequel vous travaillez (raison sociale ou nom, adresse mél professionnelle, adresse physique professionnelle en France ou à l'étranger).

La validation de ces éléments déclenchera l'envoi d'un courriel de validation du profil de votre organisme d'appartenance à l'adresse mél professionnelle indiquée dans votre compte. Lorsque vous aurez validé votre profil, vous pourrez accéder à l'intégralité des services du portail dont vous serez réglementairement en mesure de bénéficier.

Il est à noter que vous aurez aussi la possibilité de modifier dans le Portail des successions vacantes votre adresse mél à tout moment.

¹ Les missions des services du Domaine et les prérogatives reconnues aux usagers pour faire valoir leurs droits sur des comptes de successions vacantes sont définies aux articles 809 à 811-3 du code civil.

2.1. Service de recherche de successions vacantes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mon espace
impots.gouv.fr

Mon compte Guide utilisateur

Accueil Rechercher une succession Agir sur une succession - Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante
Page : rechercher une succession vacante

Transmettre une décision de nomination pour un professionnel

Déclarer une créance pour un professionnel

Revendiquer une succession pour un particulier

Suivre mes démarches

INFORMATIONS
[Plan du site](#)
[Confidentialité / Informations personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE
[Accessibilité : partiellement conforme](#)
[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES
[immobilier-etat.gouv.fr](#)
[encheres-domaine.gouv.fr/hermes](#)
[dons.encheres-domaine.gouv.fr](#)
[cessions.immobilier-etat.gouv.fr](#)
[impots.gouv.fr](#)

En qualité de curateur à successions vacantes, la DGFIP est tenue d'organiser la recherche des héritiers dans la limite des enquêtes usuelles. A ce titre, le Portail des successions vacantes facilite la manifestation des héritiers auprès des services du Domaine en vue de leur restituer l'actif subsistant de la succession.

Ce service permettra de vous apporter le niveau d'information que vous attendrez sur l'état de la succession d'un défunt dont vous connaissez les données d'identité et de décès (nom, prénom, date de décès, dernier domicile).

Un moteur de recherche vous permettra d'interroger le registre national des successions vacantes exploité dans le système d'information de la DGFIP et vous restituera instantanément les résultats (prise en charge ou non de la succession vacante avec référence du dossier dans l'application de gestion de la DGFIP).

A noter :

Cette fonctionnalité expose le moteur de recherche accessible via l'adresse <https://recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr/> et les pages de résultats d'une recherche enrichies de liens de renvoi aux autres fonctionnalités du Portail des successions vacantes.

2.2. Service de transmission des ordonnances de nomination des services du Domaine

The screenshot shows the 'Portail des successions vacantes' website. At the top left is the French Republic logo and the text 'Mon espace impots.gouv.fr'. To the right are 'Mon compte' and 'Guide utilisateur' buttons. A navigation bar contains 'Accueil', 'Rechercher une succession', 'Agir sur une succession -', and 'Suivre mes démarches'. The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur le Portail des successions vacantes' and a brief description of the service. Below this is a section titled 'Je souhaite...' with five buttons: 'Rechercher une succession vacante', 'Revendiquer une succession pour un particulier', 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel' (highlighted with a mouse cursor), 'Déclarer une créance pour un professionnel', and 'Suivre mes démarches'. A tooltip points to the highlighted button with the text 'Page : transmettre une décision de nomination pour un professionnel'. The footer is divided into three columns: 'INFORMATIONS' (Plan du site, Confidentialité / Informations personnelles), 'QUALITÉ DE SERVICE' (Accessibilité : partiellement conforme, Gestion des cookies), and 'AUTRES SITES' (immobilier-etat.gouv.fr, encheres-domaine.gouv.fr/hermes, dons.encheres-domaine.gouv.fr, cessions.immobilier-etat.gouv.fr, impots.gouv.fr).

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, tout créancier, toute personne qui assurait, pour le compte de la personne décédée, l'administration de tout ou partie de son patrimoine, un notaire, toute autre personne intéressée ou le ministère public, est autorisé à saisir sur requête le juge judiciaire en vue d'obtenir que la curatelle de la succession vacante soit confiée à l'autorité administrative chargée du domaine.

Ce faisant, les auteurs de la saisine et toute personne directement intéressée par une succession vacante peuvent transmettre les documents de nomination du Domaine aux services compétents de la DGFIP afin de les informer de la mission qui leur a été confiée par le juge judiciaire.

Le Portail des successions vacantes assure précisément ce service dématérialisé en vous affichant un formulaire électronique que vous devrez renseigner à savoir l'identité du défunt dans tous les cas, l'identité de la société pour le compte de laquelle il agit en tant qu'utilisateur professionnel, puis valider. Il vous affichera également un module d'insertion et d'envoi des pièces justificatives obligatoires (ordonnance de nomination, acte de décès) et facultatives correspondantes.

2.3. Service de déclaration de créances

The screenshot shows the 'Portail des successions vacantes' website. At the top left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To its right is 'Mon espace' and 'impots.gouv.fr'. On the top right are icons for 'Mon compte' and 'Guide utilisateur'. Below this is a navigation bar with 'Accueil', 'Rechercher une succession', 'Agir sur une succession', and 'Suivre mes démarches'. The main content area is titled 'Bienvenue sur le Portail des successions vacantes' and includes a brief description: 'Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.' Below this is a section 'Je souhaite...' with five buttons: 'Rechercher une succession vacante', 'Revenir une succession pour un particulier', 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel', 'Déclarer une créance pour un professionnel', and 'Suivre mes démarches'. The 'Déclarer une créance pour un professionnel' button is highlighted in red and has a tooltip that says 'Page : Déclarer une créance pour un professionnel'. At the bottom is a dark footer with three columns: 'INFORMATIONS' (Plan du site, Confidentialité / Informations personnelles), 'QUALITÉ DE SERVICE' (Accessibilité : partiellement conforme, Gestion des cookies), and 'AUTRES SITES' (immobilier-etat.gouv.fr, encheres-domaine.gouv.fr/hermes, dons.encheres-domaine.gouv.fr, cessions.immobilier-etat.gouv.fr, impots.gouv.fr).

Il est dans les missions des services du Domaine de désintéresser tout usager professionnel qui posséderait une ou plusieurs créances sur une succession vacante.

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, le Portail des successions vacantes facilite l'exercice de cette mission en permettant aux créanciers de déclarer leurs créances aux services du Domaine ainsi que l'exige le code civil.

Il vous affichera un formulaire électronique que vous devrez renseigner de l'identité du défunt dans tous les cas, l'identité de la société pour le compte de laquelle vous agissez en tant qu'utilisateur professionnel porteur de la démarche et toute référence française du compte bancaire à créditer (IBAN, BIC et titulaire du compte) puis valider.

Vous devrez enfin utiliser un module d'insertion et d'envoi de justificatifs. Le Portail des successions vacantes transmettra à l'application de gestion de la DGFIP des pièces obligatoires (RIB, justificatifs de la créance) et des pièces facultatives si nécessaire.

2.4. Service de revendication de successions vacantes

The screenshot shows the homepage of the 'Portail des successions vacantes' on the 'impots.gouv.fr' website. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To its right is the text 'Mon espace' and 'impots.gouv.fr'. On the top right, there are two buttons: 'Mon compte' and 'Guide utilisateur'. Below the header is a navigation menu with four items: 'Accueil' (highlighted), 'Rechercher une succession', 'Agir sur une succession -', and 'Suivre mes démarches'. The main content area features a heading 'Bienvenue sur le Portail des successions vacantes' followed by a brief description. Below this is a section titled 'Je souhaite...' containing five interactive buttons: 'Rechercher une succession vacante' (with a magnifying glass icon), 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel' (with a building icon), 'Déclarer une créance pour un professionnel' (with a feather icon), 'Revenir à une succession pour un particulier' (with a person icon and highlighted in red), and 'Suivre mes démarches' (with a folder icon). A tooltip is visible over the red button, displaying the text 'Page : revendiquer une succession pour un particulier'. At the bottom, there is a dark grey footer with three columns: 'INFORMATIONS' (with links for 'Plan du site' and 'Confidentialité / Informations personnelles'), 'QUALITÉ DE SERVICE' (with links for 'Accessibilité : partiellement conforme' and 'Gestion des cookies'), and 'AUTRES SITES' (with links for 'immobilier-etat.gouv.fr', 'encheres-domaine.gouv.fr/hermes', 'dons-encheres-domaine.gouv.fr', 'cessions-immobilier-etat.gouv.fr', and 'impots.gouv.fr').

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, tout usager qui estimerait avoir des droits sur une succession vacante (cas d'un héritier jusqu'au 6ème degré de parenté avec le défunt) peut la revendiquer.

Le Portail des successions vacantes facilite l'exercice de ce droit pour tout usager professionnel (notaire, avocat, généalogiste principalement) qui agirait pour le compte d'un usager particulier (mandataire d'autres héritiers ou non).

Il vous affichera (i) un e-formulaire que vous devrez renseigner (identité du défunt voire identité de la société pour le compte de laquelle il agit) avant de le valider et (ii) un module d'insertion et d'envoi de justificatifs qui vous permettra de transmettre sur le Portail des successions vacantes des pièces obligatoires (acte de notoriété, demande de restitution) et des pièces facultatives (certificat d'acquit libératoire des droits de succession, tableau généalogique...).

A noter :

Pour les services « à formulaires » présentés aux points 2.2 à 2.4 ci-dessus :

- les justificatifs obligatoires et facultatifs des démarches en ligne pourront être signés ou non en la forme électronique avec un certificat de signature électronique avancé². En cas de signature électronique, vous devrez au préalable signer les documents en dehors du Portail des successions vacantes.
- chaque formulaire de démarche envoyé depuis le portail des successions vacantes et pris en charge dans l'application de gestion déclenchera la notification d'un accusé de réception (AR) que vous recevrez avec un différé de 5 minutes sur l'adresse mél servie dans la page « Mon compte ». Cet AR comportera notamment l'identifiant de suivi de vos démarches qui vous servira pour suivre leur état d'avancement sur le Portail des successions vacantes. Un AR identique pourra être notifié à l'usager bénéficiaire avec le même niveau d'information ce qui lui permettra de suivre l'état d'avancement des démarches que vous aurez réalisées pour son compte sur le Portail des successions vacantes.

2.5. Service de suivi des démarches réalisées sur le Portail des successions vacantes

The screenshot shows the 'Mon espace' page on the website impots.gouv.fr. The page header includes the French Republic logo, the text 'Mon espace', and the website name. Navigation links include 'Accueil', 'Rechercher une succession', 'Agir sur une succession', and 'Suivre mes démarches'. The main content area features a welcome message and a section titled 'Je souhaite...' with five action buttons: 'Rechercher une succession vacante', 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel', 'Déclarer une créance pour un professionnel', 'Revendiquer une succession pour un particulier', and 'Suivre mes démarches'. The 'Suivre mes démarches' button is highlighted in red and has a tooltip that reads 'Page : suivre mes démarches'. The footer contains three columns of links: 'INFORMATIONS', 'QUALITÉ DE SERVICE', and 'AUTRES SITES'.

Le Portail des successions vacantes permettra de digitaliser les relations que les services du Domaine organisent aujourd'hui avec les usagers (demandes d'informations par mél ou par téléphone, sur les différentes étapes de suivi du dossier tel que l'état de traitement d'une déclaration de créances, les événements intervenus sur un dossier).

Vous pourrez directement suivre l'évolution des démarches réalisées par vos soins sur le Portail des successions vacantes (statut et motif des démarches). L'utilisateur qui vous aura mandaté (bénéficiaire de la démarche) pourra également suivre cette évolution via une barre de recherche où il saisira préalablement le nom du défunt et le numéro de la démarche. A ce stade, vous pourrez consulter la page « Détail » de la démarche considérée et votre mandant également.

2.6. Service d'envoi de justificatifs complémentaires à une précédente démarche

A tout moment du cycle de vie d'une démarche, vous pourrez envoyer des justificatifs complémentaires à une précédente démarche dans l'hypothèse d'un éventuel oubli ou de nouveaux éléments portés depuis à votre connaissance.

Pour ce faire, il conviendra de saisir dans une barre d'identification qui s'affichera à vous le nom du défunt et le numéro de la démarche concernée. Cette fonctionnalité sera directement accessible via la page d'accueil du Portail des successions vacantes.

2.7. Service de notification d'alertes

A tout moment du cycle de vie d'une démarche, vous serez alerté de chaque évolution de son traitement par un incrément qui s'affichera dans un bouton constitué d'une cloche (partie supérieure du Portail).

En cliquant sur ce bouton, vous pourrez consulter la liste des messages lus et non lus. En cliquant sur chacun des messages, vous serez redirigé sur la page Détail de votre démarche pour y consulter le statut de son évolution.

2.8. Service d'échange avec les services du Domaine via une messagerie sécurisée

En cliquant sur le bouton « messagerie sécurisée », vous pourrez solliciter l'affichage d'une liste de motifs de contacts. Pour chaque motif de contact sélectionné, vous pourrez alors remplir un formulaire de contact qui vous permettra de demander des précisions aux services du Domaine sur une démarche en cours ou un dossier de succession vacante.

A noter :

Les services décrits précédemment seront déployés en deux vagues à partir de 2024 :

*** les services présentés aux points 2.1. à 2.5. seront accessibles à partir du 1^{er} trimestre 2024**

*** les services présentés aux points 2.6. à 2.8. seront accessibles à partir de la fin de l'année 2024**

*** un guide utilisateur interne au Portail des successions vacantes présentera en détail les services qui y seront disponibles et certains cas d'utilisation particuliers.**

3. Parcours usager pour utiliser le Portail des successions vacantes

Pré-requis :

- Vous devez disposer d'un espace professionnel accessible via le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel. Pour plus de renseignements sur la création de l'espace, veuillez consulter les fiches FOCUS mises en ligne sur <https://www.impots.gouv.fr/fiches-focus-sur-les-teleprocedures> dans la rubrique « Gestion des services en ligne ».
- Vous devez adhérer au service « successions vacantes » pour utiliser le moment venu les fonctionnalités du Portail des successions vacantes.